Département de la Savoie
Arrondissement d'Albertville
Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE
73260

Grand Aigueblanche

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 073-200084572-20240905-2024090516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024090516

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le jeudi 5 septembre 2024 à 19 heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : BERLIOZ Pascaline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, JAY Hélène, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : ARNAULT Jacqueline donne pouvoir à BRUNIER Thierry, BON Françoise donne pouvoir à JAY Hélène, HURET Edith donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain, KALIAKOUDAS Evelyne donne pouvoir à POINTET André, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PARMENTIER Marlène donne pouvoir à CANET Laurent.

Absents : CHANOIR Jessica.

Date de la Convocation : 29 août 2024
Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Monsieur CHATAGNIER Didier est élu secrétaire de séance.

OBJET : Régularisation de l'acte de vente des parcelles BA n°86 et une partie inconstructible de la parcelle BA n°214 (Vente Consorts STERN / SASU CASTANO), à Grand Aigueblanche

Dans le cadre de la Vente entre les Consorts STERN et la SASU CASTANO il a été convenu que :

- la parcelle section BA numéro 86 d'une contenance de 5 a 40 ca,
- la partie inconstructible de la parcelle cadastrée section BA numéro 214 (qui sera cadastrée BA 298 après division), pour une contenance d'environ 44 a 62 ca,
seront acquises par la commune moyennant le prix total de 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle section BA numéro 86 d'une contenance de 5 a 40 ca et la partie inconstructible de la parcelle cadastrée section BA numéro 214 (qui sera cadastrée BA 298 après division), pour une contenance d'environ 44 a 62 ca, par la commune moyennant le prix total de 10 000,00 €.

AUTORISE M. Le Maire à signer l'acte de substitution partielle pour régularisation de l'acte de vente.

DIT que les frais liés à ce dossier seront pris en charge intégralement par la Commune,

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 073-200084572-20240905-2024090516-DE

DIT que l'acquisition sera réalisée par acte authentique établi par Maître DEMOL, notaire à l'office notarial 2LD.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE SAVOIE

André POINTET